

Assemblée Générale du Samedi 11 avril 2026

Rapport Moral

André DOUARD
Président de la Fédération
Départementale d'Ille-et-Vilaine

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, notre Assemblée Générale constitue un moment privilégié de la vie de notre fédération.

Elle nous permet à la fois de dresser le bilan de la saison écoulée et de tracer collectivement les orientations à venir, afin de pratiquer notre activité dans les meilleures conditions cynégétiques, tout en prenant pleinement en compte les enjeux environnementaux et sociétaux auxquels nous sommes confrontés.

Car la chasse n'est pas un simple loisir.

Elle est un mode de vie profondément enraciné dans nos territoires, une activité humaine fondatrice, antérieure même à l'agriculture.

Tout au long de l'histoire, **la chasse a été un savoir-faire collectif, transmis de génération en génération, reposant sur une organisation sociale, une répartition des rôles, des règles, mais aussi des rites, le tout inscrit dans un rapport direct à la nature.**

Bien avant d'être réglementée, la chasse était une nécessité vitale : pour se nourrir, se vêtir, se chauffer, comprendre la nature et y trouver sa place.

Force est de constater que notre société a profondément évolué, et qu'elle a parfois perdu la mémoire de ses origines rurales, au point d'en occulter les fondements.

Pourtant, les principes essentiels de la chasse demeurent : observer, lire le terrain, comprendre les cycles du vivant, respecter l'animal, maîtriser les armes avec rigueur et sens des responsabilités.

Ces fondamentaux, hérités de l'observation attentive de la Nature, forment encore aujourd'hui l'identité du chasseur.

Le chasseur est avant tout un acteur ancré dans son territoire. Il connaît la terre, les forêts, les marais, les haies, les saisons et les migrations. Bien avant que le terme n'existe, il a toujours été un gestionnaire du vivant et un gardien des équilibres naturels.

Cette identité ancienne repose sur des valeurs fortes : la transmission, la responsabilité, le respect du milieu et la solidarité.

C'est précisément cette éthique qui fait aujourd'hui toute la modernité de notre pratique, malgré la stratégie assumée de ringardisation menée par nos opposants.

Oui, le combat pour défendre la chasse continue, mais notre identité n'est pas figée dans le passé.

Le chasseur d'aujourd'hui est un citoyen formé, informé et responsable, qui agit à la croisée de la tradition et de la modernité.

Cette modernité se traduit concrètement par notre engagement dans la gestion des espèces, la protection des milieux et les actions en faveur de la biodiversité.

À cet égard, l'année 2025 a constitué une année charnière. Une année difficile, mais aussi marquée par des victoires importantes.

La **mobilisation nationale du 17 mai 2025**, lors de la présentation du manifeste pour la chasse dans nos mairies, a démontré que la chasse reste profondément soutenue par les territoires et par de nombreux élus locaux.

Nous avons également obtenu une victoire juridique majeure avec la validation, par le Conseil d'État, **des nouvelles modalités de gestion adaptative des oiseaux migrateurs**, fondées sur des données scientifiques robustes.

L'application Chass'Adapt s'impose désormais comme un outil indispensable, tant pour la collecte de données que pour la défense de notre activité.

Autre victoire forte et hautement symbolique : **la réouverture de la chasse à la tourterelle des bois**, rendue possible grâce aux données de terrain collectées par les chasseurs.

Ces décisions confirment ce que nous affirmons depuis longtemps : **la chasse française est responsable, scientifique et pleinement légitime** lorsqu'elle s'appuie sur la gestion adaptative et la connaissance du terrain.

Mais soyons lucides : tout n'est pas gagné.

Il reste des batailles majeures à mener, notamment face à une nouvelle étude **remettant en cause l'utilité de la régulation et du piégeage des espèces classées ESOD**, concluant que le prélèvement annuel de 1,7 million d'animaux n'aurait ni impact sur les dégâts, ni sur la biodiversité ; ce qui revient à nier les situations locales où l'absence de régulation entraînerait une explosion des dégâts et des déséquilibres écologiques, suivis de tensions accrues avec le monde agricole.

Nous serons donc particulièrement vigilants sur l'exploitation politique ou réglementaire de cette étude. La Fédération d'Ille et Vilaine continuera à défendre une gestion adaptative, fondée sur les données de terrain, l'expertise locale et le dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés, loin des approches dogmatiques et déconnectées des réalités rurales.

Nous faisons également face à des défis structurels importants.

Le système d'indemnisation des dégâts de gibier est aujourd'hui à bout de souffle et met lourdement en difficulté les fédérations et les chasseurs.

La situation en Bretagne en est l'illustration parfaite : en dix ans, les populations de sangliers sont passées de 5 000 à 23 000 individus, tandis que le coût des dégâts atteint désormais 2,7 millions d'euros.

Loin de nous en réjouir, les Côtes d'Armor nous ont désormais dépassées et le Morbihan nous rattrape. Quant au Finistère, il a enregistré la plus forte progression de toutes les fédérations bretonnes.

Les chasseurs ne peuvent pas, à eux seuls, continuer à assumer une charge qui relève clairement de l'intérêt général.

Nous demandons donc avec force que l'État et les territoires prennent pleinement leur part de responsabilité, notamment dans les espaces naturels protégés, où, par idéologie, la chasse est trop souvent interdite ou entravée.

Contrairement aux idées reçues, la chasse a toute sa place dans ces espaces. Elle sait s'adapter aux enjeux écologiques spécifiques de ces espaces sensibles. La chasse y est pratiquée depuis des décennies, bien souvent avant leur classement.

Elle sait s'adapter : périodes, modes de chasse, niveaux de prélèvements, prise en compte des espèces protégées, participation aux suivis scientifiques et respect de règles strictes. La chasse sait également composer avec la présence croissante du public dans les espaces naturels. Les chasseurs sont souvent les premiers à intégrer les contraintes de partage de l'espace. Interdire la chasse dans ces espaces reviendrait à exclure le principal acteur de terrain, celui qui agit toute l'année, finance la gestion des milieux, régule lorsque les équilibres se rompent et contribue concrètement à la préservation de la biodiversité.

Dans ce contexte, nos relations avec l'État demeurent tendues, fragilisées par des remaniements ministériels trop fréquents.

La récente nomination d'une anti-chasse notoire à la tête de l'OFB ne nous rassure pas sur l'évolution de relations déjà conflictuelles, notamment concernant l'utilisation des fonds issus des permis de chasser.

2025 aura néanmoins marqué un résultat historique en matière de sécurité, avec une baisse record des accidents au niveau national.

En Ile-et-Vilaine toutefois, un accident mortel et trois accidents graves nous rappellent tragiquement que la sécurité doit rester une priorité absolue et que toute tentation de simplification excessive des règles serait dangereuse.

Cette année confirme également **le succès de l'opération "J'aime la Nature Propre"**, qui incarne concrètement l'engagement écologique des chasseurs. Des milliers de bénévoles, chasseurs et non-chasseurs, se sont mobilisés pour préserver nos espaces naturels.

Enfin, nous avons des raisons d'être confiants pour l'avenir.

Une étude IFOP révèle qu'environ 7 % des Français adultes se disent intéressés par la chasse ; ce sont majoritairement des hommes de moins de 50 ans, vivants en milieu urbain et péri-urbain, souvent en contact avec au moins un chasseur et pratiquant déjà des activités de nature. Leurs motivations principales sont la pratique d'un sport en plein air, de pouvoir consommer de la viande locale et naturelle et avoir un lien social avec le monde rural ; le maniement des armes étant une motivation minoritaire.

L'étude montre clairement que la chasse n'est pas rejetée en bloc par la société, mais elle apparaît comme une pratique peu accessible, complexe dans son fonctionnement et réservée à un cercle restreint d'initiés. Le principal frein n'est pas l'opposition, mais l'absence de portes d'entrée visibles, car l'accès au monde de la chasse se fait presque toujours par un lien personnel avec un chasseur. La chasse n'est presque jamais une démarche spontanée.

Je tiens à saluer **l'engagement exemplaire des chasseurs d'Ile-et-Vilaine, notamment face au défi majeur de la régulation du sanglier**. Par leur engagement, leur disponibilité et leur sens des responsabilités, ils ont su répondre présents à un défi complexe, exigeant et parfois lourd à assumer.

Les efforts consentis sur le terrain, souvent dans des conditions difficiles et au prix d'un investissement personnel important, témoignent d'un véritable esprit de service public. Cette mobilisation collective a permis d'agir concrètement pour limiter la progression des populations de sangliers, réduire les dégâts agricoles et contribuer à la sécurité des usagers de la route.

Au-delà des chiffres, c'est la qualité de l'engagement collectif qui mérite d'être soulignée : respect des consignes, adaptation des pratiques, dialogue constant avec le monde agricole.

Un point de vigilance sur nos relations avec nos partenaires sur l'intrusisme qui constitue aujourd'hui un danger réel pour la pratique cynégétique. L'intrusisme désigne l'intervention ou l'ingérence d'acteurs extérieurs aux territoires, aux pratiques et aux réalités de terrain, qui entendent définir des règles, des interdictions ou des obligations sans en maîtriser les conséquences concrètes. Dans le domaine de la chasse, cet intrusisme s'avère particulièrement problématique lorsqu'il touche à la sécurité, aux modalités de pratique et à la gestion de la faune sauvage. En matière de sécurité, l'intrusisme est particulièrement dangereux. Les règles de sécurité cynégétiques ne sont pas de simples principes théoriques, elles sont le fruit de décennies d'expérience, d'incidents analysés, de retours de terrain et d'évolutions progressives des pratiques. Les chasseurs ont eux-mêmes construit, renforcé et accepté des règles exigeantes parce qu'ils en mesurent les enjeux et les responsabilités.

Lorsque des décisions sont prises sans concertation réelle avec les acteurs de terrain, au nom d'une vision simplifiée ou idéologique, elles peuvent conduire à des effets contre-productifs. Simplifier à outrance les règles, imposer des pratiques inadaptées aux territoires ou méconnaître les contraintes locales revient à fragiliser les dispositifs de sécurité existants.

L'accident de Langouët aurait probablement pu être évité si le rôle d'expert de la Fédération d'Ille et Vilaine avait été reconnu en son temps lors d'une CDCFS.

La sécurité à la chasse ne se décrète pas depuis un bureau, elle s'organise sur le terrain, en tenant compte de la topographie, des usages, des habitudes locales et de la présence d'autres usagers de la nature.

Reconnaître la légitimité des chasseurs et de leurs structures, dialoguer avec eux et s'appuyer sur leur expérience n'est pas un privilège accordé à une activité, mais un impératif pour garantir sécurité, efficacité et cohérence dans la pratique de la chasse.

Dans un contexte de discours caricaturaux et parfois violents, nous rappelons une réalité simple : qui connaît mieux la nature que ceux qui y passent des milliers d'heures chaque année ?

La chasse en France est légale, populaire, encadrée, scientifique et profondément culturelle. Elle n'est pas le problème. Elle fait partie de la solution.

Nous n'avons pas à nous excuser d'exister.

Notre identité est ancienne, assumée et tournée vers l'avenir.

Comprendre la nature, vivre avec elle et jamais contre elle : voilà ce qui nous guide.

Je vous remercie de votre engagement, de votre présence et de votre confiance.

Vive la chasse responsable, vive la ruralité et vive les territoires vivants.

Je vous remercie de votre attention.